

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. à la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 9 Novembre 1871

Les journaux de Paris mentionnent successivement les divers discours prononcés, au sein des conseils généraux, par les ministres et les hauts fonctionnaires de l'Etat. La *Patrie* apprécie en ces termes le langage tenu à Nîmes par M. de Larcy, ministre des travaux publics :

« Nous remarquons dans le Gard, une allocution adressée par M. de Larcy à ses compatriotes. L'honorable ministre a parlé du crédit, du travail, des abstentions électorales ; il a conseillé la concorde ; il a surtout recommandé aux hommes d'ordre « une discipline » dont nos ennemis (au dehors et au dedans) donnent l'exemple.
 » Mais, comme son collègue M. Casimir Périer, il a eu la sagesse de ne pas présenter à son auditoire la République pour un fait accompli ; il s'est abstenu de ces tirades néo-républicaines, dont certains fonctionnaires de M. Thiers se montrent si prodigues. Cette convenance, cette réserve très politique ne peuvent être que sincèrement louées. »

En faisant allusion à la conduite opposée de M. Calmon dans le Lot, la *Patrie* a raison de ne pas oublier ce fait si grave d'un sous-secrétaire d'Etat, proclamant la République au nom d'un gouvernement anonyme qui a promis, au contraire, de respecter scrupuleusement les droits de la nation.

Pour trouver un point de comparaison avec les déclarations si audacieuses de M. Calmon, il faut se transporter à Draguignan, où préside M. Clément Laurier, ou bien à Montpellier, où le président Lisbonne a dû recevoir de M. Thiers un avertissement sévère transmis par dépêche télégraphique.

NOTES DE VOYAGE

Via Suez
(Suite.)

Ali, froid, mais confiant dans sa force herculéenne attendait l'attaque de son adversaire ; celui-ci, d'une nature plus ardente, a pris d'abord quelques joutes ; Ali fléchit visiblement et El-Kébir ne cesse de l'accabler de ses coups habilement dirigés ; mais Ali, lui aussi, porte des coups terribles. On s'attaque furieusement ; les combattants se portent des coups splendides ; El-Kébir semble épuisé, lorsque, par un suprême effort, il se relève sanglant et superbe, bat des ailes, fait voler autour de lui un nuage de plumes, mais un coup terrible, qu'on pourrait appeler le coup du commandeur, le frappe à la tête et l'étend raide mort ; Ali est vainqueur, on l'enlève, on le félicite. Notre anglais de Leicester-Square, en offre 15 livres sterling (375 fr.) le propriétaire refuse et l'emporte au milieu des cris et des hurras d'une foule immense.

Le train nous emporte, et, à toute vapeur, nous courons vers le Caire ; nous ne cotoyons plus le Nil, nous traversons une pleine immense, verdoyante, couverte des plus riches moissons ; des orangers, des citronniers bordent la voie ; les champs sont couverts de bananiers, les palmiers marquent les bornes des héritages. Il n'est rien au monde de beau comme cette partie de l'Egypte, c'est la Beauce avec accidents, sans monotonie, un décor d'opéra avec le souffle, la variété, la vie.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 7 novembre, 8 heures, 40 m. du soir.

Le conseil général de la Seine a adopté à l'unanimité le projet relatif à l'instruction gratuite et obligatoire, mais il repousse, par 41 voix contre 37, le projet d'instruction laïque.

Paris, 8 novembre, 1 heure 40 minutes, matin.

Le duc de Broglie est reparti dans la soirée pour Londres.
 Le duc d'Harcourt partira demain mercredi pour aller reprendre son poste auprès du Vatican.

Relativement à la fusion des deux légations en une seule, rien en ce moment ne doit être changé au *status quo*.

Le bruit que M. Goulard serait envoyé comme ministre en Italie est accredité.

Le bruit que M. Picard serait nommé ministre à Bruxelles est dénué de fondement.

Paris, 8 novembre, 11 h. matin.

Des bruits de négociations entre la France et la Prusse concernant le Luxembourg, sont dénués de tout fondement.

Rochefort a été transporté cette nuit au fort Boyard.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 7 novembre.

M. Rouland, gouverneur de la Banque, a été appelé hier auprès de M. Thiers. On paraît peu satisfait à la présidence de la République de la hâte que la Banque a mise à élever son escompte et surtout des circonstances dans lesquelles cette mesure a été prise ; vous n'avez pas oublié que l'escompte a été

élevé au moment où personne ne s'y attendait et en pleine liquidation. On dit que des reproches assez vifs ont été adressés sur ce sujet au gouverneur de la Banque. On ajoute que plutôt que de permettre une nouvelle élévation de l'escompte le gouverneur aimerait mieux prendre sur lui d'autoriser provisoirement une augmentation de la circulation des billets, quitte à demander à la Chambre, quand elle serait réunie, de sanctionner cette mesure nécessitée par les circonstances. En attendant, il est notoire que la Banque a commencé à vendre l'excédant des rentes qu'elle a disponibles (70 à 80 millions) ; c'est sans doute au produit de ces ventes qu'elle doit d'avoir maintenu le chiffre de sa circulation à peu près dans les limites de samedi matin ; on assure, en effet, qu'hier soir ce chiffre ne dépassait pas 2 milliards 310 millions.

Les bruits de plébiscite sont dénués de fondement. On déclare formellement, dans l'entourage de M. Thiers, qu'il ne faut y voir qu'une manœuvre bonapartiste et que jamais ni le président de la République ni ses amis n'ont songé à remettre en vigueur ce procédé de l'Empire.

Peut-être ces bruits ont-ils pris naissance dans quelque renseignement mal compris sur l'intention manifestée par bon nombre de députés, de soumettre à l'Assemblée diverses propositions tendant à donner au régime actuel plus de stabilité. Il est certain que cette idée gagne du terrain et qu'elle tend de plus en plus, à se dégager du domaine des vagues desirs, pour se formuler en propositions nettes dont l'ensemble formerait une sorte de loi électorale.

Il s'agirait surtout des réformes suivantes :

- 1^o Elever de 21 à 25 ans, l'âge requis pour être électeur ;
- 2^o Exiger un domicile de trois ans, ou même constater le domicile par l'inscription, sur les rôles d'une des 4 contributions ;
- 3^o Renouveler l'Assemblée par quarts ;
- 4^o Instituer une deuxième chambre. Comme compensation à ces réformes qui pourraient être peu goûtées des radicaux, on leur accorderait la proclamation formelle de la République. Tels sont les sujets dont on s'occupe ici, mais, je le répète, dans les cercles parlementaires, et non pas dans les régions officielles, où l'on ne paraît nullement disposé à toucher aux questions constitutionnelles, et surtout à les faire résoudre au moyen d'un plébiscite.

On assure que la proposition de rentrer à Paris sera faite à l'Assemblée dans sa première séance et qu'elle sera appuyée par le Gouvernement.

Le général Changarnier a déjeuné hier avec le président de la République.

Contrairement aux informations reproduites par quelques journaux, je maintiens l'exactitude de ce que je vous ai dit sur les négociations du traité de commerce avec l'Angleterre. Il ne s'agit aucunement de

dénoncer ce traité et l'on est d'accord sur les principales modifications à y introduire. J'ajoute que les plénipotentiaires anglais n'ont nullement montré le caractère intractable qu'on leur attribue et que M. Ozenne se montre satisfait de ses rapports avec eux.

Le futur représentant de la France à Berlin n'est pas encore désigné. Le choix de M. de Clercq reste assez improbable. On dit qu'il serait sérieusement question cette fois de l'amiral Larocnière. La nomination de M. Gauldrée de Boileau à la légation de Washington est donnée comme fort probable. M. de Boileau a été consul général au Canada et chargé d'affaires à Washington. Il est actuellement ministre de France à Lima.

Le bruit que M. Rattazzi deviendrait président du conseil en Italie, puis viendrait remplacer M. Nigra à Paris, est considéré comme une mystification.

La commission des grâces est décidément convoquée pour vendredi.

Il est inexact que le maréchal Canrobert ait été nommé commandant de l'armée de Bourges.

Cette nouvelle est tout au moins prématurée.

M. ***

Revue des Journaux

Figaro.

Nous voudrions voir disparaître les dénominations de légitimistes et d'orléanistes. Elles nous rappellent des querelles malheureuses et une révolution plus funeste peut-être que celle de 1793 : la révolution de juillet 1830.

L'orléanisme n'a jamais été un principe, mais un expédient : s'il veut expier ses fautes passées, il n'a qu'à s'absorber dans le grand parti monarchique. Le jour où disparaîtraient, sous le nom unique de royalistes, des prétentions ennemies et aigries par quarante ans de discussions dans le vide, nous serions prêts pour la lutte, sinon sûrs du succès, car on ne verrait plus ces compromis entre les républicains modérés et les monarchistes timides qui prolongent le malentendu.

Il n'y aurait plus que deux forces en présence — république ou monarchie.

Journal des Débats.

Le correspondant parisien du *Times* appelle l'attention du public anglais sur deux points particu-

bier primitif ; cet égyptien est un corrompu, la civilisation l'a gâté ; examinez de près ses rasoirs, ils sont tous de fabrique anglaise.

J'ai assisté à une exécution : le visage nu, rasé de frais, enseigne vivante, les bras retroussés jusques au-dessus du coude, savonnant avec la main et fort sommairement le patient ; saisissant un large rasoir, lui donnant le fil sur une longue et large bande de cuir pendue à sa ceinture, puis s'essayant sur son escabeau, il prend entre ses deux mains la tête à raser qu'il tourne et retourne vigoureusement suivant les besoins de la cause, il procède à la plus rude des opérations, toujours terminée à la satisfaction réciproque du raseur et du rasé, avec raison glorieuse de n'avoir fait à son client aucune éraflure, il l'arrose abondamment, l'essuie sommairement et le renvoie content ; à qui le tour ?

Dans ces magasins, si on peut ainsi appeler ces petits réduits où tout git pêle-mêle, où la soie de Beyrouth est étalée sur la guinée bleue de l'Inde, on voit des coffres rouges et verts, ornés de mosaïques de têtes de clous dorés ; ce sont là les corbeilles de noces imposées à la galanterie égyptienne, et ce que font de mieux, en ce genre, la Tahan de l'Orient.

(La suite au prochain numéro.)

Après quelques instants donnés à notre toilette considérablement défraîchie par la poussière et la fumée de la locomotive, nous visitons la ville : les rues sont obscures, les ponceaux y abondent ; elles nous paraissent moins propres et moins bien tenues que celles d'Alexandrie ; la municipalité — est-ce municipalité qu'il faut dire ? — possède un singulier mode d'arrosage : des hommes vont puiser de l'eau au fleuve dans des outres de peau de mouton, puis ils la répandent dans les rues en plaçant à l'orifice une de leurs mains en guise de pomme d'arrosoir, ils inondent et n'arrosent pas. Nous nous arrêtons devant les boutiques, les ateliers en plein air où l'ouvrier-marchand confectionne et vend les produits de son industrie ; derrière son atelier est son véritable magasin qu'il ferme chaque soir au moyen de deux valets se rejoignant horizontalement ; ouverts, l'un, celui d'en haut, forme l'enseigne, l'autre, celui d'en bas, le plancher ; l'ouvrier y place, selon sa profession, une ou deux tables qui lui tiennent lieu d'établi, soit un métier peu compliqué — jamais une machine à coudre — composé de quelques pièces de bois à peine dégrossies ; un tabouret pour lui, un pour l'acheteur, et, s'il est musulman, son tapis de prière, c'est tout. Voici un barbier, il n'a pas besoin de beaucoup de meubles : un sofa, d'une couleur indécise, trois ou quatre plats à barbe du genre de celui que le bon Chevalier de la Manche prit un jour pour l'armet de la Mambraise, d'une file de rasoirs d'un aspect très-rassurant, d'une fontaine de fer battu et d'un fourneau portatif ; vous croyez peut-être avoir sous les yeux, vénérable relique du passé, le pur modèle du bar-

liers : la timidité du pays et la couardise du bourgeois d'une part, et, d'autre part, l'énergie du parti révolutionnaire. Ces remarques ont été suggérées à l'écrivain anglais par les dernières élections pour le renouvellement des conseils généraux. Citoyen d'un pays libre, où les classes moyennes supportent sans peine le poids du gouvernement et courent au-devant de la responsabilité qu'entraîne la gestion des intérêts généraux du pays, ce correspondant manque de termes pour qualifier cette désertion de la bourgeoisie et cette peur du paysan dans la bataille électorale. « Il est impossible à des hommes accoutumés à parler et à voter librement, dit-il, de se faire une idée de la pusillanimité des électeurs français qui appartiennent aux classes rurales et moyenne. » Ce qui fait d'ailleurs mieux ressortir les sentiments humbles des bourgeois et des paysans aux yeux de l'observateur, c'est l'arrogance des partisans de la Commune à qui le gouvernement a donné le droit de revenir à Paris. Dans une conversation d'un manufacturier de Belleville avec le correspondant anglais, celui-ci avoue que « sur 1,500 ouvriers à son service, 70 ont été fusillés et 200 envoyés sur les pontons. Quant à la majeure partie de ces derniers, elle est de retour à Paris, et ne dissimule pas son intention de prendre sa revanche sur les classes riches. » De pareils sentiments au cœur de ceux qui ont fusillés des innocents et brûlé Paris, ne nous étonnent pas. Comme ces messieurs tiennent toujours la société pour mal faite, et comme ils voient que leur règne sanglant de deux mois leur a seulement coûté une détention de quelques mois, quoi d'étonnant s'ils ne désarment pas et s'ils cherchent à reprendre le pouvoir ?

Les menaces de ce parti ne nous touchent guère que par la peur qu'elles inspirent ou semblent inspirer au reste de la nation. Si les classes moyennes et rurales s'abstenaient de voter, simplement parce qu'elles sont lassées de jeter des morceaux de papier dans de petites boîtes, ou encore parce qu'elles espèrent ramener à elles le pays par l'exemple de l'incapacité dont seront infailliblement preuve au pouvoir les violents et les radicaux, nous nous expliquerions, sans la justifier, la conduite des abstentionnistes. Ces grandes abstentions ne sont pas des nouveautés dans notre histoire : Pétion a été élu maire en 1794 par 10,000 électeurs sur 80,000 qui avaient laissé faire, et, à cette époque comme à la nôtre, les classes moyennes se contentaient de regarder sans agir et se résignaient à tout « pourvu que leurs boutiques ne fussent pas exposées au pillage. » La chose nouvelle et véritablement affligeante qui semble apparaître là et là dans les abstentions des grandes villes est l'idée de ne pas prendre part au gouvernement local pour laisser la place entière ouverte aux incapables, qui ruineront tout et obligeront le pouvoir central à intervenir. Mais si ceux de nos concitoyens qui font ce misérable calcul oublient que nous vivons sous un gouvernement libre, et par conséquent que les commissions administratives ne peuvent être durables, ils ne voient pas non plus que le règne des violents et des anarchistes est la préface nécessaire du despotisme.

Union.

L'ouverture de l'année judiciaire a eu lieu avec solennité partout, mais notamment dans les grandes villes.

On a beaucoup remarqué à Paris l'absence de M. Durier, secrétaire général au département de la justice, qui n'accompagnait pas M. le garde des sceaux à la messe du Saint-Esprit. Il paraîtrait, en effet, que M. le secrétaire général avait, de sa propre autorité, supprimé la messe, et que c'est M. Dufaure qui l'a rétablie. Apparemment M. Durier n'a pas besoin du Saint-Esprit pour les difficiles fonctions qu'il remplit en ce moment ; c'est une opinion de libre-penseur qui ne sera peut-être pas partagée par tout le monde.

A Lyon, la parole a été donnée à M. l'avocat-général de Prandièrre, chargé de prononcer le discours d'usage ; c'est un éloge élevé du courage civil.

A Bordeaux, la mercuriale de M. Cellerier, procureur-général et républicain de la veille, a été une longue paraphrase du discours de M. Jules Simon devant les cinq Académies. Le socialisme et l'Internationale ont été combattus par M. Cellerier avec beaucoup de véhémence ; l'envie et la convoitise ont été flétries par lui en des termes qui ont amené un sourire sur les lèvres de M. le premier président, dont M. Cellerier pendant une crise de la dictature Gambetta, avait pris la place.

Nouveau converti, M. Cellerier a abondamment glorifié l'illustre homme d'Etat qui nous gouverne (il s'agit de M. Thiers), et il a demandé le rétablissement de la colonne Vendôme. C'est du repentir, c'est presque la rétractation d'un passé orangé.

A Poitiers, M. le procureur général Raveaud s'est attaché à combattre le luxe et à prouver la nécessité de la modération, particulièrement au point de vue politique.

A Limoges, le sujet : du devoir, avait été choisi par M. Estignard, avocat général. A Amiens, M. Coquilliet avait pris pour thème : De l'organisation de la magistrature en France.

A Agen, Mgr d'Outremont a célébré la messe ; l'orateur était M. Maumus, procureur général qui

a parlé sur la profession d'avocat.

A Douai, M. le procureur général Moscrette a prononcé l'oraison funèbre de M. le président Cahier.

Deux substitués, M. Héral, à Montpellier, M. Rousselier, à Nîmes, ont pris la parole.

La rentrée des tribunaux a donné lieu à Rouen à une magnifique cérémonie, en présence de Mgr le cardinal archevêque ; de MM. Lizé, préfet ; Valazé, général de division ; de France, général de brigade et leur état-major. etc. Des cœurs religieux, dirigés par M. l'abbé Bluet, ont fait entendre un alma Redemptoris, de Vervoitte. C'est M. le procureur général Isoard qui a répondu à M. le premier président et qui a parlé de l'avenir de la marine marchande.

A Pau, beau discours de M. Lespinasse sur le droit : « Le droit est impérissable, » a-t-il dit. C'est là la doctrine de tous les grands philosophes chrétiens qui ont honoré l'humanité.

A Orléans, l'étude de M. le premier avocat Camoin de Vence, sur le socialisme contemporain, a été écoutée avec intérêt et recueillement. Mgr l'évêque d'Orléans, M. Renault, préfet du Loiret, et les chefs des principales administrations assistaient à la messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Rabstin, vicaire général.

C'est en rendant hommage à la Divinité que la magistrature d'un pays conserve le respect qui lui est dû et s'ennoblit elle-même aux yeux de tous.

Lettre du prince Napoléon.

Nous donnons ci-après les principaux passages d'une lettre du prince Napoléon aux électeurs du Conseil général d'Ajaccio :

Bastia, 28 octobre 1871.

A mes électeurs,

Mes chers électeurs, une protestation ferme et modérée, signée par les tiers des membres du conseil général, vous a fait connaître les faits qui ont amené ma démission de conseiller général.

Il me reste à vous exprimer ma gratitude pour les témoignages de dévouement que j'ai reçus de vous et pour le plus éclatant de tous, celui qui a déjourné le désir de nos adversaires ; la modération hautaine et dédaigneuse que vous avez opposée au plus inqualifiable abus de la force.

Pourquoi donc tout cet appareil menaçant ? Pourquoi cette flotte, ces soldats étonnés du rôle qu'on impose à leur patriotisme ?

Pourquoi ces mesures exceptionnelles ? Pour empêcher un membre de cette famille, qu'on prétend repoussée par la France, de vous exprimer ses opinions sur l'état de notre malheureux pays.

Il m'eût été facile de me faire une tribune, au milieu de vous, à défaut de la tribune officielle que l'on me fermait. Je ne l'ai pas voulu ; je n'ai pas voulu qu'un prétexte de répression et de nouvelles persécutions fût donné à ceux qui haïssent notre généreux pays, parce qu'il reste fidèle au nom de son héros.

Mais, pour resserrer encore les liens qui nous unissent, mon devoir est de vous exprimer avec franchise mes vœux sur la crise que traverse notre France, et qui s'aggravera encore, si tous les bons citoyens ne s'unissent pour la conjurer. Ma conviction profonde est qu'un appel au peuple peut seul mettre fin à cette crise.

Il existe un pouvoir intérimaire : quels sont ses droits ? quels sont nos devoirs envers lui.

Ses droits, ce que nous lui devons, c'est le maintien de l'ordre, c'est de repousser tout acte de violence et de respecter la légalité.

Donnons-lui cet exemple de modération. Nos droits sont de faire prévaloir par tous les moyens légaux ce que nous considérons comme le bien du pays, ce que nous espérons pour obtenir un gouvernement définitif, auquel nous devons alors complète obéissance quand le peuple l'aura établi.

Deux bases seules sont possibles pour un gouvernement définitif : le droit divin et le droit populaire.

Le droit divin puise sa source dans la conquête, se perdant dans la nuit des temps, sanctionné par plusieurs siècles de pouvoir, renversé depuis quatre-vingts ans par nos révolutions successives : ce droit, je ne le discuterai pas, parce que pour tout homme impartial, il a le pire de tous les défauts, celui d'être impossible, repoussé qu'il est par le pays.

Je ne distinguerai pas les différentes branches de la maison de Bourbon pour les opposer l'une à l'autre ; je ne rappellerai que les usurpations intérieures de cette famille : je ne sais si on a le droit aujourd'hui de chercher plusieurs prétendants dans la maison de Bourbon ! je ne lui ferai pas cette injure, et je préfère admettre qu'instruits par le malheur et l'histoire, ils sont aussi réunis et compacts que l'honnêteté le leur impose.

Quant aux Napoléon, ai-je besoin d'affirmer une fois de plus que le malheur ne saurait resserrer leurs liens, qu'ils ne forment qu'un faisceau, qu'il n'y a point entre eux de rivalités ambitieuses ?

La guerre est malheureuse pour nos armées ; mais depuis le 4 septembre, les catastrophes s'accumulent, et les faits, dépassant les prévisions les plus affreuses, nous font rouler dans un abîme dont nous ne pouvons sonder encore toute la profondeur. Révolution en face de l'étranger, incapacité, absence de patriotisme, destruction de Paris, anarchie, nous subissons tout pour arriver à une Assemblée dans laquelle les partis s'annulent réciproquement, qui aboutit à grand-peine à la nomination d'un provisoire dont le résultat est l'impuissance.

Regardez, en effet, ce que la France a à faire, et ce que son pouvoir fait depuis quelques mois.

Réorganisation de l'armée, ajournée ; Jugement des coupables, ajourné.

Trente mille prisonniers languissant depuis quatre mois sur les pontons, parmi lesquels sans doute beaucoup d'innocents témoignent des lenteurs de la justice ;

Réformes financières, ajournées ; Situation industrielle et commerciale, traités de commerce avec les puissances étrangères, que l'on veut modifier, ajournés ;

Question de la capitale : Paris déclaré suspect, Versailles capitale politique ; comme si le déplacement de la capitale dans un pays de tradition était une chose possible, malgré ses inconvénients, ses dangers mêmes ! Oui, dans un pays nouveau, sans histoire, sans précédents, comme aux Etats-Unis ; non, dans un pays comme le nôtre, on ne décrète pas une capitale, on la reconnaît et quelquefois on la subit. La capitale de la France est comme le soleil : elle est, et me rappelle le mot du général Bonaparte aux plénipotentiaires autrichiens : « Que vous reconnaissiez ou non la République française, elle est comme le soleil ; aveugle qui ne la voit pas ! » Cette question encore ajournée.

Enfin, la question fondamentale, et qui prime toutes les autres, forme du gouvernement, ajournées.

Le pays languit, dépérit, se perd en face de ces ajournements successifs, en face du maintien indéfini du provisoire.

Que l'on cesse donc une bonne fois d'arguer de la pression que nous pourrions exercer sur le suffrage universel ; nous et nos partisans, presque tous pauvres, persécutés, accusés comme des hommes pervers ayant perdu le pays, voilà les seuls moyens de pression que nous ayons ! mais nous rappelons les divers appels au peuple : en 1848, nous étions dans la même situation !

En 1870, la liberté réelle n'était-elle pas plus grande qu'aujourd'hui ? L'état de siège nulle part ; plus un seul exilé, plus un seul condamné politique, au lieu des centaines de condamnés et plus de 30,000 hommes attendant des juges ; la presse, je ne dirai pas libre, mais licencieuse, les clubs des grandes villes allant jusqu'à prêcher l'assassinat devant des émeutiers ; et, aujourd'hui, pour fonder un journal à Paris, il faut une autorisation ; pour se réunir il faut une autorisation ; pour voyager, il faut un passeport ! Sans vouloir juger si ces mesures sont devenues nécessaires par les malheurs du temps, il me sera bien permis de constater la différence !

On parle d'intrigues, de conspirations bonapartistes ; je me sens le courage d'aborder tous les sujets parce que je n'ai rien à cacher et que ma franchise puise sa force dans sa loyauté ; il n'y a pas, il n'y aura certainement pas de conspirations bonapartistes. Il y a des patriotes sincères, des hommes convaincus qui signalent à leurs concitoyens ce qu'ils considèrent comme le salut du pays, qui exercent avec modération leurs droits de citoyens, en respectant l'ordre pour ne pas augmenter les désastres publics.

Et pour tout dire, savez-vous quels sont ceux qui ont recruté beaucoup de partisans aux Napoléon ? C'est la maison de Bourbon en constatant son abdication par l'affirmation du drapeau blanc, symbole de l'ancien régime. Ce sont les radicaux extrêmes, abusant de toute liberté et aboutissant après une dictature impuissante et odieuse, aux horreurs de la Commune. Ah ! sans doute, nous espérons ouvrir les yeux du peuple en lui faisant comparer dix-huit années de prospérité, de calme, de gloire, et notre situation depuis le 4 septembre ; le commerce languissant, l'industrie paralysée, les ateliers fermés.

Tel un homme misérable, malade, se rappelle son état de vigueur et de force.

Quand nous aurons obtenu l'appel au peuple, la réparation pourra commencer. Sans nous dissimuler nos malheurs et nos défauts, faisant un retour sur nous-mêmes, puisant la force de nous corriger dans l'expérience de ces derniers temps, espérons dans la vitalité du peuple français.

Il faudra économie, travail, travail incessant, honnêteté, sacrifices, beaucoup de sacrifices, d'argent pour les nouveaux impôts, afin de payer nos dettes, d'hommes pour réorganiser notre armée et la rendre capable de retrouver ses traditions de gloire.

Cette constatation de nos misères actuelles, mon espoir dans un avenir meilleur, sont-ils l'une le résultat d'un esprit chagrin, l'autre une illusion confiante ? L'avenir prononcera.

J'ai cru devoir, pour répondre à vos suffrages, m'ouvrir entièrement à vous ; oui, un appel au peuple est nécessaire. Usant de son droit imprescriptible, le peuple doit se prononcer sur les trois questions suivantes :

République, Royauté des Bourbons, Empire des Napoléon.

Vous le voyez, vous pouvez répondre hardiment à ceux qui nous accusent d'intrigues, que nous sommes, non des prétendants à l'Empire, mais des prétendants à l'appel au peuple.

NAPOLÉON (JÉRÔME).

INFORMATIONS

On lit dans le Gaulois :

Les candidats à la préfecture des Bouches-du-Rhône sont, à ce qu'il paraît, nombreux. Après M. Charles Ferry, après M. Anatole de La Forge, le bruit court aujourd'hui que M. de Kératry, préfet de Toulouse sera nommé préfet de Marseille.

« Si c'est M. de La Forge, très bien !
« Si c'est M. de Kératry, euh ! euh !

« Si c'est M. Ferry, oh ! oh !

« J'offre de parier la conviction de M. Calmon contre les maladresses de M. Jules Simon que ce sera M. Ferry.

M. le comte de Chambord s'est fait inscrire pour 1,000 fr. sur la liste de souscription pour ériger un monument aux zouaves pontificaux et aux autres soldats français, morts glorieusement pour la patrie, à Loigny, près Patay, le 2 décembre 1870.

On assure que la colonne Vendôme pourra être réédifiée dans le courant du mois de mars prochain. La statue de Napoléon serait remplacée sur le faite.

Le maréchal Bazaine a terminé son travail sur la capitulation de Metz, et a produit à l'appui les pièces justificatives. Ce travail a été remis au général de Cissey, ministre de la guerre, qui a dû le transmettre au maréchal Baraguey-d'Hilliers, président de la commission d'enquête sur les capitulations.

Si nous en croyons certains renseignements, le gouvernement aurait pris des mesures pour faire cesser la crise monétaire qui sévit depuis quelque temps et entrave les transactions commerciales. La Banque de France ne pouvant, sans enfreindre les lois qui régissent ses émissions de billets, livrer au public les petites coupures qui pourraient remédier à l'absence de monnaie divisionnaire, le gouvernement aurait résolu d'autoriser le Comptoir d'escompte, appuyé de la garantie des principaux établissements financiers, à émettre des coupures de 5 et de 10 francs, mais à la condition que ces coupures seraient échangées contre des billets de la Banque. (National).

Il se confirme que le maréchal Canrobert va être appelé au commandement de l'armée en concentration sur les rives de la Loire.

Les qualités militaires et la bravoure incontestable que le maréchal a montrées à l'armée du Rhin ont eu enfin raison des calomnies et des mensonges de messieurs les républicains. Cette nomination n'est que justice, c'est l'hommage dû à un soldat éprouvé et loyal. (Pays).

Un ex-collègue de M. Favre, un de ces anciens collaborateurs dans la sinistre farce du 4 septembre, M. Henri Rochefort, recommence, bien qu'en prison, à refaire parler de lui.

C'est jeudi prochain, paraît-il, qu'il doit partir pour Tours, où il va subir sa peine, mais un prisonnier comme lui ne saurait changer de prison sans qu'on ne s'occupe des moindres détails de sa cellule.

Celle-ci, si j'en crois la Liberté, qui garantit absolument le fait, me paraît devoir faire envie à plus d'un honnête homme en liberté :

« Une chambre à coucher, un salon et un cabinet de toilette viennent d'être préparés à la prison de Tours pour M. le comte de Rochefort (sic), qui va y être incessamment conduit. Vous voyez qu'il n'y manque absolument que la salle d'armes ; mais nul doute que M. le comte ne s'occupe immédiatement de la faire organiser.

Ce dernier détail a trait à l'intention très-bruyamment ébruitée qu'aurait M. Henri Rochefort de consacrer le temps probable de sa détention à devenir de première force à l'épée.

— Quel drôle de temps que celui où nous vivons !

(Ordre)

L'Écho de la province nous apprend qu'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique donne avis qu'il vient de casser les arrêtés rendus par M. A. Duportal contre les frères des écoles chrétiennes.

On dit que le pourvoi de Rossel aurait été rejeté.

Paris-Journal tourne en plaisanterie les évasions multipliées des communaux dont le gouvernement cherche à se débarrasser. Voici cette boutade qui a un grand fond de sérieux.

La lettre écrite aux journaux par M. Gustave Naquet, après sa facile sortie de la maison de

santé du docteur Duval, jette beaucoup de jour sur des questions délicates qui engagent assez gravement la responsabilité administrative. Les gens de la Commune et les radicaux de toute nuance, placés sous la main de la justice, se répandent de tous côtés comme de l'eau qu'on puiserait avec une écumoire.

On raconte, sur ce sujet, des choses tellement étranges, que j'aime mieux ne pas y croire que d'y aller voir, mais, enfin, il y a là un vrai désordre, pour ne pas dire un scandale; et le moment paraît venu d'y mettre un terme.

Le meilleur moyen serait, à mon avis, d'accepter la situation; et puisqu'il entre dans les combinaisons de la haute politique que les communaux prennent la clef des champs, du moins convient-il de la leur offrir avec décence.

C'est pourquoi je propose la création d'une direction générale des évocations, qui serait confiée à un homme politique présentant certaines garanties, tel que M. Glais-Bisoin, par exemple.

Ce haut dignitaire réglerait l'ordre et le cérémonial des sorties; il délivrerait des passe-ports à de faux noms, éloignerait en temps utile les fonctionnaires incommodes; enfin imprimerait quelque suite et quelque dignité à un service qui, jusqu'à présent, s'est fait au hasard et sans aucune règle appréciable.

Il serait piquant de le confier à M. Trochu; mais alors personne ne sortirait plus et le but serait manqué.

Toby.

Chronique locale

Conseil général

Présidence de M. Calmon.
fin de la séance du 29 octobre.

Aux termes de la loi du 10 août, les Conseils généraux auront, à l'avenir, à décider s'ils doivent confier les travaux sur les routes départementales au service des ingénieurs ou au service de la vicinalité. M. Cuniac fait observer qu'au sein de la commission on s'est livré à certaines études, et que de ces études il est résulté : 1° que le service des ponts-et-chaussées entretient une longueur kilométrique d'environ 586 k., 2° qu'il exécute environ annuellement des travaux neufs de 20,000 k. sur 16,000 environ, en entretien ou en travaux neufs. Le personnel coûte au département 41,265 fr., article 4, sous-chapitre 3. Les chemins vicinaux entretiennent 2,238 k. de chemin et font en moyenne, annuellement, des travaux pour une somme de plus de 300,000 fr., le personnel coûte 50,000 fr. environ, le prix de revient d'entretien des routes départementales s'élève à 0 fr. 31 c. par mètre; celui des chemins vicinaux de grande communication à 0 141 millièmes; celui des chemins d'intérêt commun, à 0 084 millièmes et enfin celui des chemins vicinaux ordinaires à 0 041 millièmes.

Le répartition de l'impôt des quatre contributions foncières, personnelles, mobilières et portes et fenêtres est approuvé conformément aux propositions de M. le Préfet.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Talou propose une modification au tracé du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 64, de Cahors à Caylus, afin de le faire diriger par les Pouzeraques et suivant la ligne bleue qui se trouve au dossier.

Conclusions adoptées.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Frayssé expose au Conseil, que le conseil municipal de Bagnac, dans sa séance du 26 août dernier, a demandé le classement d'un chemin de grande communication, formant le prolongement du chemin de grande communication, n° 75, de Bagnac à Montredon et déjà classé en 1845, sous le même n°, avec désignation de St-Céré à Décazeville.

En 1858, le Conseil général opéra divers classements et la partie de chemin compris entre Bagnac et Lacurade, fut sacrifiée.

M. l'Agent-voyer en chef conclut au rejet du classement demandé par la commune de Bagnac.

En conséquence, la commission propose qu'en présence des décisions déjà prises par le Conseil général à l'égard de plusieurs chemins dont le classement a été ajourné, le Conseil doit surseoir au classement demandé.

M. Laborie demande la parole pour combattre les conclusions de la commission.

Il fait observer d'abord que cette fin de non recevoir, tirée de l'ajournement prononcé sur divers classements, ne peut être invoquée contre le classement demandé; car ce chemin est demandé comme voie de grande communication, tandis que les ajournements prononcés par le Conseil se rattachent à des chemins d'intérêt commun qui auraient pu, par suite, demander à participer aux fonds de l'emprunt, alors que le conseil a déjà arrêté que les seules voies de moyenne communication classées avant le projet d'emprunt seraient seules comprises dans la répartition.

M. Laborie fait ensuite ressortir l'importance de cette voie de communication et s'appuie sur les motifs ci-après :

Une ligne de chemin de fer sur la rivière le Célé, Figeac à Bagnac, le canton entier de Latronquière aboutit à cette voie ferrée en suivant le chemin de grande communication, n° 3, qui le traverse dans toute sa longueur; le chemin n° 3 vient embrancher à Colombier, sur la route nationale n° 122, de Clermont à Toulouse, qui suit, soit en allant vers Bagnac, soit en allant vers Figeac la ligne ferrée, sur une longueur de sept à huit kilomètres. Le passage continu des trains rend cette route dangereuse, les animaux s'effraient, et souvent on a à déplorer des accidents.

Le canton de Latronquière situé sur des terrains frais et humides ne peuvent devenir fertiles que par l'emploi de la chaux et par le drainage dans certaines de ses parties.

Bagnac possède des fabriques de poterie où l'on fabriquerait des tuyaux de drainage, des fours à chaux de Montmurat et de Saint-Sontus, sont aux portes de Bagnac, et pourraient fournir au canton de Latronquière ce précieux fertilisant. Le chemin de fer pourrait porter à la station de Bagnac, la chaux qui se fabrique en très-grande partie à Villeneuve-Lacramade (Aveyron).

Le parcours de Lacurade à Bagnac serait un raccourci de 7 kilomètres 1/2 environ, et si l'on compte 7 kilomètres 1/2 au retour, on trouve que pour aller chercher à Bagnac un chargement de chaux les voitures feraient un parcours moindre de 15 kilomètres qui représentent une journée à peu près de course pour une paire de bœufs.

L'installation, à Bagnac, de l'usine de Larsini, destinée à la fabrication de l'acide gallique, entretiendrait des relations très suivies entre Bagnac et le canton de Latronquière à cause des vastes terrains plantés en châtaigniers qu'il contient.

L'acide gallique employé par la teinturerie pour traiter les matières colorantes est en effet extrait du bois des châtaigniers.

Après quelques observations présentées par M. Roques, et tendant à établir que le classement demandé ne pouvait avoir lieu car les ressources du département sont engagées jusqu'en 1877, et une réponse de M. Laborie, qui reconnaît, en effet, que la pénurie des finances du département ne permettra pas, d'ici à quelque temps, de porter des ressources sur ce chemin, mais que ce classement permettra aux personnes qui s'intéressent à ce chemin, d'ouvrir des souscriptions, M. le président met aux voix les propositions de la commission qui sont rejetées par le Conseil qui classe le chemin de Bagnac à Lacurade comme chemin vicinal de grande communication sous le n° 45.

Sur le rapport du même membre, le Conseil général rejette : 1° la demande des habitants de Flaujac, tendant à être dispensés de contribuer à l'entretien du chemin de grande communication, n° 30.

Sur le rapport du même membre, le Conseil général exprime son regret de ne pouvoir encore cette année voter des ressources pour la traversée d'Espédaillac, mais l'état de ressources du budget ne permet pas l'ouverture d'un crédit au budget de 1872.

Sur le rapport du même membre, le Conseil général décide qu'il maintient la décision qu'il avait prise dans sa session de 1869, et que les ressources attribuées au chemin d'intérêt commun, n° 43, de Miers à la Croix-Blanche lui seront conservées.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Les Annonces Judiciaires.

Nous lisons dans le procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 octobre, le passage suivant :

« Au nom de la commission des finances, M. Mayzen, rapporteur, propose au Conseil de renvoyer à M. le Préfet, chargé de la fixation du tarif des annonces (judiciaires et administratives) une nouvelle lettre de M. Layton, imprimeur à Cahors, et d'exprimer le vœu que les impressions de la Préfecture soient données à l'adjudication entre les imprimeurs du département. — Conclusions adoptées. »

Nous avons le regret de voir que le compte-rendu officiel persiste, sans intention certainement, à amoindrir et à mêler à des questions secondaires, notre proposition, si importante pour les justiciables, et dont la presse parisienne commence à s'occuper.

Le procès-verbal nous a déjà fait dire que nous voulions, par une réduction de tarif, obtenir la publication exclusive des annonces judiciaires et administratives. Nous avons aussitôt protesté et demandé hautement, au contraire, que tous les journaux du département soient appelés à la reproduction des annonces, et que les parties jouissent de la liberté entière de s'adresser à tel journal qui leur conviendra. — Mais nous avons demandé aussi et, surtout, que le tarif de vingt-huit centimes par ligne de 44 n, soit réduit à trois centimes.

Aujourd'hui le procès-verbal confond notre

demande dans une question d'adjudication d'imprimés, que nous n'avons jamais songé à soulever.

M. Mayzen, en effet, dans la séance du 30, a bien voulu développer, uniquement, devant le Conseil notre proposition. Il a fait entrevoir les avantages qu'elle offrait pour le public et pour le département, et a exprimé le vœu que M. le Préfet l'accueillît favorablement.

Le Conseil s'y est unanimement associé.

M. le Préfet a fait comprendre, par un signe approbatif, qu'il réaliserait dans l'intérêt général, le vœu du Conseil.

Nos lecteurs ont lu dans notre dernier numéro le décret qui appelle notre compatriote M. Fieuzeau au poste de juge à Saint-Pierre (Martinique). Saint-Pierre est la ville la plus considérable des Antilles, et le poste élevé de juge dans ce chef-lieu de 25,000 âmes, siège de la cour nationale et d'un tribunal de première instance, constitue pour ce jeune magistrat un avancement très-flatteur et très-mérite.

Par décision de Monseigneur :

M. Labarthe, curé de Poncirq, a été nommé curé d'Ournes.

M. Lacoste, vicaire de Labastide-Murat, a été nommé curé de Poncirq.

M. Viales, vicaire de la Capelle-Cabanac, a été nommé vicaire de Labastide-Murat.

M. Pech, vicaire de Vayrac, a été nommé curé de Saint-Martin-des-Bois.

M. Rivière a été nommé vicaire de Vayrac.

On nous écrit de Gourdon, le 5 novembre 1871 :

Notre foire de la Toussaint a eu pour transactions principales les noix, dont le cours en moyenne était de 11 fr. 45 l'hectolitre, selon provenance. Les cerneaux se vendent actuellement 41 fr. les 50 kilos. Un rendement d'huile de 35 kilog. est généralement produit par 50 kilog. de cerneaux. Le tourteau de noix couvre les frais de fabrication. Le revient de l'huile serait ainsi de 58,60 à 59 fr. Les négociants étrangers doivent ajouter à ce chiffre le prix de courtage et le prix de transport.

La place aux grains était bien fournie et toutes ventes se sont effectuées.

La côte était en moyenne pour blé, belle qualité, 22 fr. 50 l'hect., poids 81 kilos environ; Seigle, 15 fr. l'hect.; Mais, 13 fr. 15 l'hect.; Marrons, 5 fr. 50 l'hect.; bois de chauffage 7 fr. 25 et 7 fr. 50 le stère; la laine blanche cardée 3,90 le kilos; Les canards se maintiennent dans des prix élevés; soit 10 fr. la paire, poids 5 kilos. Les oies valaient de 18 à 20 fr. la paire. Le champ de foire était pourvu d'un grand nombre de moutons bien tenus. Pour les bœufs et les taureaux le nombre nous paraît avoir été inférieur à celui de notre dernière foire.

Dans nos régions il y a encore beaucoup à faire pour les semences, et les propriétaires veulent profiter des quelques jours de beaux temps qui restent. Les vendeurs ont les prétentions très élevées mais les achats se font très lentement. Les taureaux n'ont pas la vente aussi rapide, l'hiver crée toujours un temps d'arrêt pour ce commerce. Bien des acheteurs retrouvent tout au plus leur prix d'achat d'il y a deux mois.

Les marchands forains accourent à nos foires de tous les points du département. Leurs nombreuses tentes dressées de chaque côté de la promenade donnent à la ville un air de fête tout en étalant aux passants quantité de marchandises diverses; généralement satisfaits de leurs ventes, ils ne manquent jamais de visiter notre place.

Un seul accident a vous signaler : un jeune meunier qui conduisait sa charrette chargée, a eu le pied pris sous une des roues.

Un incendie accidentel nous est signalé de Bélaye, canton de Luzzech.

Le 4 novembre, une grange remplie de fourrage, appartenant au sieur Mondille, est devenue la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 2,900 fr. Le tout était assuré.

Le 30 octobre, une tentative de vol, dans une maison habitée, a été commise, à Mauroux, par un inconnu sur la personne du sieur Rouch Pierre, cultivateur. Un coup de pistolet, heureusement sans effet, a été tiré sur Rouch par ce malfaiteur.

Un vol d'une somme de 400 fr. environ a été commis dans le couvent des religieuses de la commune de Prayssac, le 1^{er} novembre courant; l'auteur est inconnu.

Le 4 courant, un vol de linge d'une valeur de 70 fr. environ, a été commis à Bégous, commune de Cahors, au préjudice du sieur Bergon, Jean, cultivateur. On ne connaît pas le coupable.

Un vol de deux canards a été commis le 5 novembre courant, à Prayssac, au préjudice du sieur Lamoure. Le coupable est connu et va être jugé.

La monnaie divisionnaire.

Il est très utile que le public sache parfaitement quel est le rôle de la Banque de France dans la question de la monnaie divisionnaire.

La fabrication et l'émission de cette monnaie appartiennent exclusivement à l'Etat. C'est lui seul qui, prévoyant les besoins du pays, règle et détermine les quantités à ajouter à la circulation déjà existante, et il les dépose à son compte courant soit à la Banque centrale soit dans les succursales.

La Banque de France, de son côté, suivant les autorisations qui lui sont données par le Trésor, distribue les sommes ainsi déposées dans ses caisses. Elle a, en outre, et à titre de propriété personnelle dont elle dispose librement, une certaine quantité de monnaies divisionnaires, qui lui arrivent par le résultat de ses recouvrements et recettes.

Dans cette situation des choses, le Trésor avec la plus louable sollicitude et pour pourvoir aux nécessités présentes, fait procéder très énergiquement à la fabrication et à l'émission d'un nouveau stock de monnaies divisionnaires.

La Banque de France lui vient en aide, autant qu'elle le peut, en achetant sur les marchés de fortes quantités de lingots d'argent, qui viendront remplacer les matières premières que l'Etat possède et transforme. Chaque jour, donc, la masse circulante augmentera, et le public doit être rassuré.

La Banque de France avait recueilli à peu près environ 1,900,000 fr. de monnaies romaines. Pour mettre à profit cette ressource, et à cause de l'urgence, elle n'a pas hésité à verser cette somme dans la circulation.

Ces monnaies ont le même titre que les nôtres, et la seule condition qui leur manque est l'accession des Etats du pape à la convention internationale de 1865. Le public cependant, peut les accepter sans aucune crainte. La Banque déclarant formellement qu'elle les reprendra comme la monnaie française elle-même, dans ses paiements ou échanges.

Le secrétaire général de la Banque de France.

MARSAULT.

On lit dans le Temps :

L'agriculture tire un très grand profit des phosphates de chaux, surtout dans la culture des céréales. Les gisements découverts par M. Pomarède, aux environs de Caylus, dans le département de Tarn-et-Garonne, près de Montauban, ceux de Cajarc dans le Lot, alimentent déjà des extractions sérieuses. Ces phosphates contiennent un peu plus de 32 0/0 d'acide phosphorique, ce qui correspond à peu près à 70 de phosphate de chaux tribasique. Le reste du minerai est composé d'argile ocreuse et de calcaire. On a encore découvert des gisements à Larnagol et à Concots, et dans d'autres communes du Lot que nous faisons connaître plus loin.

AVIS.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien nous adresser d'ici au 15 courant, le montant de leur abonnement. C'est le dernier avis que nous publions avant de lacer nos mandats.

AVIS. — Il vient d'être créé à Gourdon, des marchés-foires qui se tiendront dans cette ville, les 2^e et 4^e samedi de chaque mois, à partir du mois de janvier 1872.

Gisements de Phosphate de Chaux
DANS LE QUERCY.

Dans nos deux articles précédents (*) nous avons donné l'idée de la matière utile connue sous le nom de phosphate de chaux natif, ou *chaux phosphatée* et nous avons expliqué son importance en agriculture. Dans un troisième article nous rendions un compte exact de la découverte de ce corps dans les terrains du département de Tarn-et-Garonne, par M. Jean-André Poumarède, chimiste distingué, né à Réalville en 1817 et mort le 24 août 1869.

Il nous reste actuellement à donner une énumération, autant que possible exacte, des endroits où la chaux phosphatée est déjà en pleine exploitation, à faire une description plus détaillée de la nature de cette roche, en indiquant sa composition d'après une analyse exacte faite dans le laboratoire de l'Ecole des ponts-et-chaussées, à Paris.

Les gisements de la chaux phosphatée du Quercy, qui sont bien reconnus et pour la plupart déjà exploités avec un certain succès, se trouvent dans les localités suivantes, que nous énumérons en allant du Sud au Nord.

1° *A Caylus* (Tarn-et-Garonne), au sud-est de Cahors, à 46 kilomètres environ de cette ville et à une distance presque égale de Montauban. Dans cette localité plusieurs gisements de chaux phosphatée sont mis en valeur depuis le mois de février dernier. Trois entreprises françaises y travaillent pour le compte de négociants anglais :

1° Entreprise de MM. Maurice Poumarède et Jaille, fils ;

2° M. Baron, de Bordeaux ;

3° M. Cavalier, de Caylus même. Cinq ou six chantiers sont en pleine activité. Environ 140 ouvriers y trouvent de l'occupation, et si nos renseignements sont exacts on y tire environ 1,500 quintaux de phosphates par jour. Les fossiles descendent déjà à 7 mètres de profondeur dans certains endroits, qui ne sont pas cependant encore complètement épuisés.

2° *A Saillac* (Lot), au sud-est de Cahors et à 35 kilomètres de cette ville, les recherches ont été faites avec succès et on se prépare à organiser une exploitation régulière ;

3° *A Concots* (Lot), à l'est de Cahors et à 25 kilomètres de distance de cette ville. Plusieurs gisements y sont exploités déjà et les autres le seront dans un avenir très-prochain. Dans la carrière de M. Baron, on est descendu jusqu'au fond calcaire à 5 mètres de profondeur, mais il reste encore à s'étendre de tous les côtés, car le terrain paraît très-propice et doit receler partout des dépôts considérables de phosphate ;

4° *A Crégols, à Bach, à Puyjourdes*, communes voisines de Concots, les recherches se font activement et tout promet un succès complet.

(*) Voir le *Journal du Lot* du 5 septembre et du 10 octobre 1871.

let. Dans la seule commune de Bach, la matière qui nous occupe a été reconnue dans 32 endroits différents ;

5° *A St-Jean-de-Laur* (Lot), canton de Limogne, commune située à l'est de Cahors et à 44 kilomètres de distance de cette ville, l'extraction s'opère sur une assez grande échelle. Trente à quarante ouvriers y sont employés journellement et nous y avons vu plusieurs centaines de mètres cubes enmetrés régulièrement et prêts pour le transport au chef-lieu du département.

Toutes les communes énumérées plus haut sont situées à l'est de Cahors et sur la rive gauche du Lot dans le plateau élevé qui sépare la vallée de cette rivière de celle du Tarn.

Les deux gisements qui suivent sont, au contraire, situés sur la rive droite du Lot :

1° *A Larnagol* (Lot), au nord-est de Cahors, sur la route qui conduit de cette ville à Cajarc, à 40 kilomètres du chef-lieu du département. L'exploitation est commencée depuis le mois de juillet dernier et tous les jours une charrette chargée de phosphate vient à Cahors pour déposer son chargement à l'embarcadere du chemin de fer. La matière de cette provenance est très blanche et paraît être d'une excellente qualité et très abondante dans cette localité ;

2° *A Ventailac* (Lot), au lieu dit la Frèrière, commune de Fontanes, canton de Lalbenque, au sud de Cahors et à 19 kilomètres environ de cette ville. On assure qu'une exploitation sur une vaste échelle y sera bientôt organisée. Des achats considérables des terrains contenant le phosphate y ont été fait, et on cite un grand entrepreneur des travaux publics qui va y ouvrir les exploitations.

Dans le département de l'Aveyron, un seul gisement nous est connu. Il est situé sur le territoire de la commune de *Villeneuve-la-Cramade*, près du chemin de fer qui conduit de Montauban à Figeac. La matière y paraît belle et abondante.

Nous pourrions même citer plusieurs endroits où les traces de phosphate apparaissent et nous-même, nous en avons trouvé quelques morceaux bien caractérisés dans un déblais de la route aux portes même de Cahors.

J. MALINOWSKI.

(La fin au prochain numéro).

Faits Divers

Le *Daily télégraph* a reçu de Paris une dépêche où on lui donne, sur le projet de réorganisation de l'armée qui aurait été adopté, les détails suivants. Nous les reproduisons sous toutes réserves :

« L'armée serait divisée en neuf corps, et le territoire en neuf divisions militaires dont les quartiers généraux seraient établis à Paris, Versailles, Rouen, Châlons, Lyon, Marseille, Bourges, Lille et Rennes.

» Chaque corps d'armée se composerait de trois divisions, formées chacune de deux brigades

des comprenant deux régiments et étant fortes de 3,000 hommes. L'armée aurait donc 324,000 hommes d'infanterie, avec de la cavalerie et de l'artillerie en proportion.

Sa troupe ne tiendrait plus garnison dans les grandes villes ; on l'installerait dans des camps permanents voisins du chef-lieu de la division militaire. Après la saison d'instruction et d'exercice, un tiers des hommes obtiendrait des congés.

Un corps de 45,000 hommes, composé de volontaires sortis des rangs de l'armée, serait chargé de la défense de l'Algérie. Les troupes d'Algérie ne seraient pas appelés à servir en France.

La tenue des officiers généraux est définitivement arrêtée.

Les habits de cérémonie, de grande et de petite tenue sont supprimés et remplacés par la tunique en drap bleu foncé.

En grande tenue, la tunique est brodée.

La même tunique avec épaulettes, mais sans broderies, sert pour la petite tenue. Il est défendu de porter sur les manches de ces tuniques des galons de grades.

La ceinture indicative du commandement, le chapeau galonné d'or avec plumes blanches ou noires et le képy sont maintenus. A partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, le képy avec galons et étoiles est interdit ; les généraux ne feront plus usage que du képy brodé.

Les généraux commandant en chef se distingueront des autres par une soutache en argent appliquée sur le képy à la jonction du bandeau et du turban.

En campagne, tous les généraux pourront porter la même pelisse que les officiers du corps d'état-major.

Dernières nouvelles

Versailles 9 novembre.

S'il faut en croire la *Patrie*, c'est le 26 de ce mois qu'aurait lieu en Corse l'élection du membre de l'Assemblée nationale qui doit remplacer M. Abattucci, démissionnaire.

La nouvelle donnée par les journaux d'outre-Rhin, de négociations entre la France et la Prusse au sujet du Luxembourg que la Prusse annexerait avec notre consentement et pour lequel elle nous rétrocéderait Metz, et une invention malveillante de la presse allemande et ne mérite même pas l'honneur d'un démenti.

J'apprends de bonne source par des lettres particulières de Berlin, que M. de Bismark n'a pas eu lieu d'être très-satisfait du résultat de ses récents entretiens avec le prince Gortschakoff. Le chancelier fédéral n'en a que plus à cœur de persuader le public européen que la Prusse est au mieux avec la Russie et que la France est plus isolée que jamais ; c'est sur ce thème que ses affidés dans la presse ont été

chargés de broder. Qu'il me suffise pour aujourd'hui de vous dire qu'en Allemagne même, les classes intelligentes sont persuadées du contraire et que, malgré les succès inouïs de leur armée, nos vainqueurs sont beaucoup plus inquiets que nous sur l'avenir.

Bourse de Paris.

Paris, 9 novembre 1871, soir.

| | |
|--------------|-------|
| Rente 3 p. % | 57,05 |
| — 4 1/2 p. % | 84,00 |
| — 5 p. % | 94,45 |

Annexe administrative

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lauzès.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 3^e classe, N^o 7, de Lauzès à Cras, par la Rode.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lauzès donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 3^e classe, N^o 7, de Lauzès à Cras, par la Rode, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du dix au dix-sept novembre mil huit cent soixante-onze inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Lauzès le huit novembre mil huit cent soixante-onze.

Le Maire,

Signé : MAGOT.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n^o 19 ; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Conseils Généraux. — La 2^e Edition de la *Loi Départementale* annotée par M. Laferrière, maître des requêtes au Conseil d'Etat vient de paraître à la librairie Cotillon (Paris, rue Soufflot, 24. Prix : 3 fr. Envoi franco.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| DE CAHORS A LIBOS. | | | |
|-----------------------------|---------------|-------------|---------------|
| | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte |
| Cahors. — Départ | 5h10 | 12h25 | 5h40 |
| Mercuès | 5 28 | 12 47 | 5 56 |
| Parnac | 5 43 | 1 7 | 6 9 |
| Luzech | 5 53 | 1 20 | 6 17 |
| Castelfranc | 6 10 | 1 43 | 6 36 |
| Puy-l'Evêque | 6 25 | 2 1 | 6 49 |
| Duravel | 6 37 | 2 16 | 6 59 |
| Fumel | 6 58 | 2 42 | 7 19 |
| Monsempron-Libos. — Arrivée | 7 4 | 2 49 | 7 26 |

| Prix des places. | | | |
|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| de Cahors à : | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. |
| Libos | 5.80 | 4.35 | 3.20 |
| Puy-l'Evêque | 3.70 | 2.75 | 2.05 |
| Villeneuve-sur-Lot | 8.60 | 6.45 | 4.75 |
| Bordeaux | 20.80 | 15.35 | 12.20 |
| Agen | 10.65 | 8. » | 5.85 |
| Montauban | 11. » | 8. » | 6. » |
| Toulouse | 16.70 | 12.30 | 9.15 |
| Aurillac | 29.30 | 21.45 | 15.50 |
| Paris | 73.70 | 55.55 | 40.55 |
| Cett | 41.35 | 30.75 | 22.70 |

| DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|-------|------|
| | Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) | | |
| LIBOS. | Départ. 8h41 | 9h26 | 5h19 |
| AGEN. | Arr. 9h59 | 10h28 | 6h44 |
| | Dép. 11h25 | 11h20 | 7 » |
| MONTAUBAN | Arr. 1h33 | 12h43 | 9h3 |
| | Dép. 12h13 | 3h03 | 7h57 |
| AGEN. | Arr. 1h36 | 5h11 | 10h6 |
| | Dép. 2 » | 6h10 | » |
| LIBOS. | Arr. 3 » | 7h36 | » |
| | Départ. pour Cahors (Voir tabl. 2) | | |

| DE CAHORS A PARIS | | | |
|-------------------|-------------------------------------|------|-------|
| | Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) | | |
| LIBOS. | Départ. 8h9 | 3h3 | 7h39 |
| PÉRIGUEUX. | Arr. 11h56 | 5h42 | 11h25 |
| | Dép. 1h40 | 6h10 | min |
| LIMOGES. | Arr. 4h31 | 8h21 | 2h27 |
| | Dép. 4h55 | 8h30 | 2h1 |
| ORLÉANS. | Arr. mi 43 | 2h38 | 0h8 |
| | Dép. mi 55 | 2h16 | 0h0 |
| PARIS | Arr. 3h50 | 4h39 | 2h9 |
| | Dép. 4h40 | 7h45 | » |

Nouveautés, Draperies, Toiles.

A. BOI

Vient d'établir à Cahors, rue de la Liberté, ancien magasin Lepetit (fils), un magasin de Nouveautés, Draperies, Toiles ; son but est de vendre bon marché pour vendre beaucoup. Les relations directes et continuelles avec grand nombre de fabricants, et après un voyage fait auprès de ces divers manufacturiers, le sieur A. BOI se voit en mesure d'offrir à ses clients, de la marchandise de 1^{er} choix, et dont les prix défieront toute concurrence, même celle de Paris.

Dans son magasin, l'on trouvera un assortiment de Nouveautés pour robes, popelines unies, jupons orléans et reps moulinsés, alpagas, cachemires et mérinos noirs, flanelles de santé, indiennes cotonnades, calicots, toiles cotons, meubles ; drap noir et fantaisies en tous genres, castres, molletons, couvertures, couffils coite, toiles à matelas, mouchoirs de poche, services de table, toiles de ménage en tous genres, foulards, fichus, doublures, etc.

Pour ce qui concerne les toiles pur chanvre trame et chaîne elles seront garanties comme telles.

Etant habitués à payer en partie, cher, les articles ci-dessus annoncés, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront bientôt convaincus du bon marché de ses marchandises sans préjudice pour leurs qualités et lui-même sera désormais sûr de conserver leur confiance.

Etude de M^e Louis Labie, notaire à Cahors, boulevard Sud.

A VENDRE

en Bloc ou à Parcelles.

La belle Propriété des albenquats, située dans le vallon de Latour, commune de Belay, canton de Luzech (Lot).

La vente à parcelles, qui comprendra seulement, le domaine du Bouet, le domaine de Ségala et le vignoble de Cayac, qui en dépendent, commencera le 19 novembre prochain, jours suivants et utiles, sur les lieux.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements à M^e Labie, notaire à Cahors, détenteur des titres de propriété qui est autorisé à donner les plus grandes facilités pour les paiements.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Rattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal de dents, lombages, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. J. Duc fils, à Cahors.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom

Mrs AMIEUX, frères

FABRICANTS DE CONSERVES, A NANTES,

Offrent leurs services aux expéditeurs de truffes fraîches.

Ils font des avances sur les consignations et répondent de leurs ventes.

S'adresser directement à eux pour les renseignements dont on aurait besoin.